

nécessaires pour que se réalise ce rêve.

Presque toute l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls sera achetée par l'Hydro-Québec sous l'empire d'un contrat de 65 ans. La centrale de Churchill Falls utilisera une dénivellation de plus de 1000 pieds, laquelle se produit sur une distance de vingt milles du fleuve Churchill et comprend 215 pieds de rapides en amont des chutes, les 245 pieds des chutes elles-mêmes et 580 pieds de rapides en aval. Quelque 40 milles de digues en terre et en enrochements et six ouvrages régulateurs en béton créeront deux réservoirs pouvant emmagasiner 1,100 milliards de pieds cubes d'eau et offrir une surface combinée de plus de 2,500 milles carrés, et achemineront l'eau jusqu'au bief d'amont et à l'ouvrage en béton de 670 pieds de longueur; l'eau dévalera 11 conduites forcées de plus de 1,000 pieds de longueur pour faire tourner les 11 immenses turbines de la centrale. Elle passera ensuite dans une immense chambre d'équilibre pour rejoindre le cours inférieur du Churchill par deux galeries de fuite d'une longueur de 5,550 pieds, d'une largeur de 45 pieds et d'une hauteur de 60 pieds.



Hautes de 245 pieds, les chutes Churchill drainent la plus grande partie du plateau du Labrador central. Elles constituent l'élément le plus spectaculaire de cette région.

COLLOQUE ITINÉRANTS POUR INFIRMIÈRES

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé l'inauguration de la première de trois opérations du type colloque à l'intention d'infirmières enseignantes du Canada. M. Munro a invité les représentants de 22 écoles universitaires de soins infirmiers au Canada à visiter les régions isolées et peu peuplées du Nord du pays pour y constater les résultats obtenus grâce aux programmes de soins assurés par la Direction générale des services médicaux de son ministère.

Le premier colloque itinérant a débuté le 18 janvier par une séance d'information de deux jours au Bureau des Services médicaux de la région du Nord, à Edmonton, séance à laquelle participaient onze infirmières enseignantes.

Les infirmières se sont rendues ensuite à Inuvik où elles ont assisté à une séance d'orientation d'une journée avant de se rendre dans les postes infirmiers isolés où elles ont participé aux programmes destinés aux infirmières de la localité. Là, elles ont entrepris des tâches qui leur ont été assignées, soit diriger un dispensaire médical, évaluer l'état d'un patient et décider de son admission au poste infirmier, observer les conditions d'un alitement, et si possible, faire de la planification avec un hygiéniste local. Elles ont rencontré aussi des membres des comités sanitaires locaux, ainsi que le chef et les conseillers de la communauté.

Cette expérience permettra aux enseignantes de faire comprendre à leurs étudiants les besoins des Canadiens du Nord et, par la suite, d'adapter et de propager l'enseignement des infirmières afin qu'elles puissent faire face à ces besoins.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU MAROC

Le Canada et le Maroc viennent de confirmer, par la signature d'une entente de coopération et d'une convention de prêt, l'étendue de la participation que le Gouvernement canadien a accepté d'assumer, avec la collaboration du Gouvernement du Québec, dans la réalisation du vaste programme marocain de développement économique et rural du Rif occidental (DERRO), dans la province de Tétouan. L'entente et la convention ont été signées à Rabat, en fin de décembre.

Pour la mise en oeuvre du Projet de coopération canado-marocaine dans le Rif occidental, une entente est intervenue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec, le 3 mars 1970, et a été saluée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et par M. Marcel Masse, alors ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, comme "une heureuse initiative dans les relations fédérales-provinciales".

Grâce à cette entente, l'Agence canadienne de développement international, à qui le Gouvernement